Zeitschrift: Macolin : revue mensuelle de l'École fédérale de sport de Macolin et Jeunesse + Sport

Herausgeber: École fédérale de sport de Macolin

Band: 42 (1985)

Heft: 3

Artikel: L'éducation physique et sportive en France [première partie]

Autor: Burgener, Louis-W.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-998529

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'éducation physique et sportive en France (I)

Louis-W. Burgener

Louis-W. Burgener, président de l'Association d'histoire et de science politique, est un historien bien connu. Il vient de terminer une étude sur l'éducation physique et sportive en France, étude qui s'ajoute aux nombreuses autres qu'il a déjà publiées. Voici l'introduction qu'il en fait: «L'éducation physique et sportive dans les écoles et les domaines apparentés n'opère pas dans le vide, mais dans un contexte politique et culturel auquel se réfèrent constamment les faits les plus récents. Cette optique s'applique en particulier à la France, qui a joué un rôle éminent parmi les civilisations européennes.
Une première partie s'attachera donc brièvement à l'évolution culturelle et historique de l'époque romaine jusqu'aux temps actuels, évolution qui fut exemplaire dans bien des domaines.
La seconde placera l'éducation physique et sportive d'aujourd'hui en rapport avec la politique, la culture et les écoles de tous degrés, car cette éducation vient de passer une «révolution tranquille» qui marquera profondément son avenir.»
MACOLIN remercie M. Burgener de lui avoir confié le soin de faire connaître un texte dont la deuxième partie paraîtra dans le prochain numéro. (Y. J.)

Les jeux et les exercices physiques dans la civilisation

L'héritage de l'Antiquité

Grâce à sa situation au centre de l'Europe occidentale, la France s'est trouvée des siècles durant (environ 100 avant J.C.–450 après J.C.) en contact étroit avec la civilisation gréco-romaine, ce qu'attestent de très nombreux documents écrits, fouilles et monuments. Bien des constructions, par exemple les thermes, théâtres (où la danse figurait aussi) et arènes, puis les aqueducs, les installations portuaires, des quartiers de ville, des localités entières et des villas magnifiques témoignent d'une culture remarquable, en particulier dans la vallée du Rhône et le Midi. En plus des spectacles dans les arènes, où se produisent des athlètes bien entraînés, des gladiateurs et des auriges, soutenus par des mécènes locaux (Hönle), apparaît déjà une espèce d'éducation corporelle, liée à l'hygiène et à la gymnastique médicale, dans les milieux sociaux élevés, ce que l'on peut considérer comme une «culture physique» à laquelle la Renaissance (XVIe siècle) se rattachera.

Les chevaliers

L'éducation du jeune noble devient systématique dès que plusieurs adolescents sont préparés ensemble à l'adoubement. Les armes et l'équitation dominent, tandis que la vie courante, avec ses guerres locales et ses chasses, impose une formation efficiente. Celle-ci est codifiée et idéalisée dans la littérature courtoise. Après la fondation de nouvelles villes, dans lesquelles les bourgeois gagnent en influence économique et politique, les rencontres presque improvisées de chevaliers à la Pentecôte ou lors de fêtes de famille sont transformées en tournois (Jusserand, d'Allemagne) avec leurs combats réglementés, en groupes ou individuels, donc plus faciles à contrôler. La présence de dames nobles, les spectateurs toujours plus nombreux et les prix élevés aux vainqueurs haussent la valeur «technique» des concurrents. Bientôt, des professionnels se rendent de tournoi en tournoi (Burgener, Renaissance, p. 111). Les armures, les lances, massues et haches sont encore employées longtemps après leur disparition des champs de bataille, car la noblesse utilise les tournois pour se présenter aux spectateurs bourgeois. Même si ces combats cessent peu à peu au XVIe siècle, ils ressuscitent dans les splendides carrousels, ces jeux et démonstrations équestres minutieusement préparés, en particulier à la cour de Louis XIV (Clare, ASSAS, 1982). De nos jours, bien des éléments et termes des tournois sont restés dans l'escrime, l'équitation, le tennis et d'autres sports.

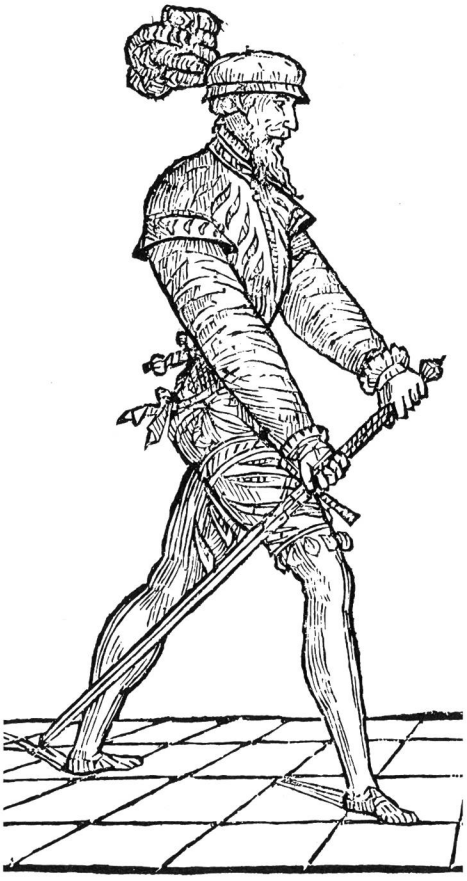

«Escrime de l'épée à deux mains», XVIe siècle.

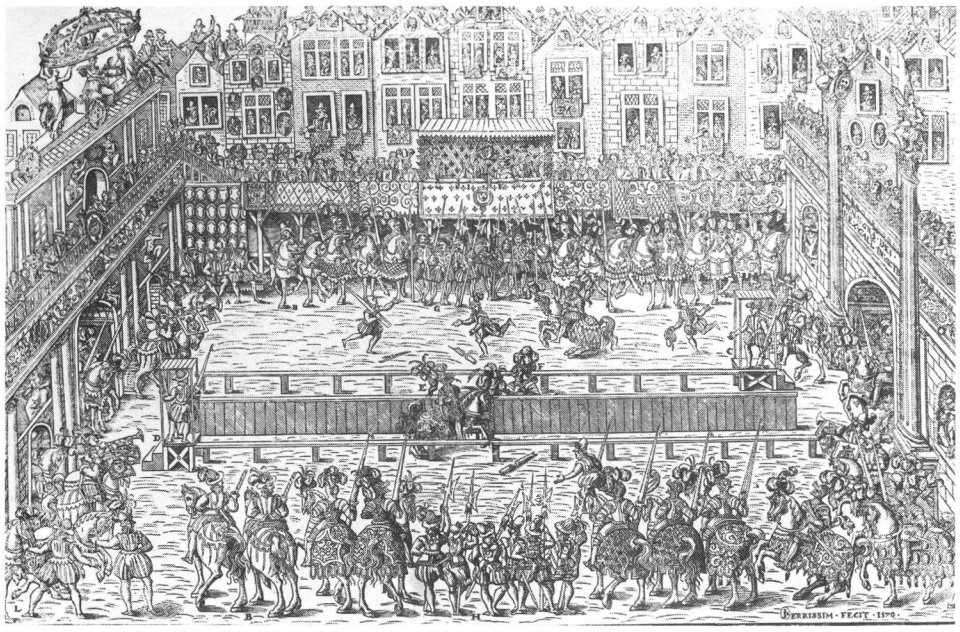

Tournoi opposant Henri II, Roi de France, à Montgomery.

Les bourgeois et les paysans du Moyen Age

Les origines lointaines de la civilisation citadine et des sports d'aujourd'hui apparaissent timidement dans les milliers de bourgs qui sont fortifiés dès le XIIe siècle et comprennent, presque tous, les cinq caractéristiques suivantes: ils sont situés à un passage obligé (pont, gué, lac, col de montagne, croisée de chemins), possèdent des remparts et une «armée», un hôtel de ville, une charte de franchise (même si celle-ci est fausse) et une organisation politique. Le marché, ses commerçants et ses artisans animent la vie économique et constituent des réserves, tandis que l'église et les couvents s'occupent des âmes, des malades et de l'école, où les jeux occasionnels se pratiquent bientôt.

Bien que la population citadine soit divisée en classes nettement différenciées, elle forme un tout face aux chevaliers, dont elle imite en partie les tournois et les coutumes, et face aux campagnards. Seules les fêtes, liées à l'église, mélangent un peu les classes. Dans les régions de l'est, les fêtes de tir, symbole d'une bourgeoisie libre et armée, jouissent d'une grande popularité aux XIVe et XVe siècles. Par ailleurs, elles comportent aussi des «compétitions» de course, de saut, de jet de pierre lourde, de quilles (Burgener, Renaissance, p. 112 ss; Jusserand, d'Allemagne).

Bien des jeux de balle, qui se pratiquent aujourd'hui dans les clubs, les écoles et les championnats, proviennent du Moyen Age. La paume, une espèce de tennis, est jouée par de nombreux nobles et bourgeois, soit en plein air, soit en salle. Les balles (esteuf), raquettes et filets transversaux varient suivant les époques, et les rebondissements sur les parois sont autorisés. Mais on ne connaît ni championnats ni listes de vainqueurs. C'est au jeu de paume de Versailles (Burgener, in Überhorst, vol. V, p. 164) que commença la Révolution française lorsque, le 20 juin 1789, les députés des Etats généraux jurèrent de donner une constitution à la France. Aujourd'hui, plusieurs jeux sont apparentés à la paume, par exemple le tennis, le tennis de table, le badminton, le squash, le handball américain (espèce de squash), la pelote basque.

Après les moissons et parfois sur un parcours de plus d'un kilomètre se joue la *soule* ou choule, qui oppose en général les gens mariés aux célibataires, mais aussi tous les hommes d'une localité à ceux du village voisin. Il s'agit d'une espèce de rugby, avec beaucoup de blessés, même des invalides et des morts. Lorsque les coupables condamnés recourent, ils obtiennent parfois des lettres de rémission qui nous informent bien sur le déroulement des parties de soule (Mehl, ASSAS, 1982). Jouées avec les pieds ou les mains, les variantes actuelles sont le football (association ou soccer), le rugby, le football américain (une espèce de rugby), puis la balle au poing, le handball et le volley, la balle au panier, le basketball et le korf-ball (néerlandais).

La *crosse* avec laquelle on frappe une petite balle ou «puck», se pratique de préférence en hiver, en particulier sur la glace. Ce jeu rappelle de nombreuses variantes, jouées dehors ou en salle, et fort appréciées aujourd'hui dans les écoles et les clubs: le billard de terre, le billard sur table (Louis XIV le jouait encore avec une «crosse»), le golf, le minigolf, le mail et le croquet, le hockey sur terre et sur glace, la crosse (avec filet) des Canadiens, la balle frappée, peut-être aussi le base-ball, le jeu de la mazza des Grisons et le hornuss suisse. Certes, des jeux de balle se sont développés séparément et en parallèle dans plusieurs pays, mais leur parenté avec les usages français du Moyen Age semblent évidents.

De la Renaissance à la Révolution

Par des contacts militaires et autres avec l'Italie et le Proche-Orient, la civilisation française a été renouvelée dans tous les domaines (Renaissance, XVIe siècle). Les jeux et fêtes (Stella, 1981; Renaissance, 1982), mais tout autant l'éducation et l'école, ont été transformés (Burgener, in La gymnastique volontaire, 1973). Rabelais (1494–1553) et Montaigne (1535–1582)

Jeu de paume, Paris, 1612.

Bretagne, XIXe siècle: début d'une partie de soule...

... et jeu de crosse.

ont conçu une «éducation corporelle» qui a été réalisée en partie, plus tard, dans les académies de jeunes nobles et dans certains collèges de jésuites. Les arts chevaleresques, tels l'équitation, l'escrime et la danse ont été codifiés à l'époque de l'absolutisme royal par des maîtres, par exemple Thibault (escrime) et Pluvinel (équitation; Stegmann, Renaissance 1982, p. 119). La noblesse et la haute bourgeoisie adorent les divertissements «sportifs» comme la paume, l'équitation, les chasses et les grandes fêtes (Clare, ASSAS, 1982) qui les distinguent du peuple.

Au XVIIIe siècle commence la seconde «Renaissance», base de notre civilisation actuelle. Les philosophes prônent la raison, la société (citadine), le progrès et le cosmopolitisme. Bien entendu, ils désirent renouveler l'individu et la société par des projets d'éducation dans lesquels les exercices corporels et l'hygiène sont incorporés presque partout, en particulier chez Rousseau (Burgener, Vrin 1973). Cependant, seule la Révolution française a pensé à une école nationale avec des exercices et des habitudes au profit du corps. Devant l'Assemblée parlementaire, Talleyrand expose, le 11 septembre 1791, le «Rapport sur l'instruction publique»; les 20 et 21 avril 1792, Condorcet défend le «Rapport et projet de décret sur l'organisation générale de l'instruction publique» et le 13 juillet 1793, Robespierre présente le «Plan d'éducation générale» de L.M. Lepeletier de Saint-Fargeau. Même si ces projets ne se réalisent pas, ils restent exemplaires pour la France et d'autres pays, car ce sont les premiers plans d'éducation nationale étendus à l'ensemble de la population.

Amoros.

Le dix-neuvième siècle

Pendant cette époque, que nous étendons jusqu'après la deuxième guerre mondiale, l'éducation physique est introduite dans les écoles et la formation des enseignants dans les pays limitrophes, par la politique et la défense nationale, l'hygiène et les sociétés de gymnastique, mais la France, secouée par des guerres et des changements de régime politique, aura une autre évolution.

D'abord s'établit une «gymnastique» proche de l'armée, non seulement dans les lycées à discipline militaire du Premier Empire (1804–1814), mais par Francisco Amoros (1770–1848), émigré d'Espagne, par son «Manuel d'éducation physique, gymnastique et morale», Paris, 1830, et son institut privé (1834–1857). Amoros est aussi inspecteur des gymnases régimentaires, dans lesquels des instructeurs de gymnastique sont formés. Ni Pestalozzi et Clias, ni Jahn et Spiess ne peuvent supplanter Amoros, dont les exercices deviennent officiels par le règlement de gymnastique pour l'armée, paru en 1846, et seront propagés par l'Ecole de Joinville, un établissement militaire de gymnastique fondé le 22 juin 1852. Ses moniteurs enseigneront plus tard souvent dans les écoles. Car la gymnastique est déclarée matière facultative dans les classes primaires en 1850, admise comme branche d'enseignement l'année suivante. En 1865, elle est discipline facultative dans les lycées, puis elle y devient obligatoire, de même que dans les collèges et les écoles normales, par le Décret du 3 février 1869 et par la Circulaire du Ministre de l'Instruction publique, du12 juin 1869, à la veille de la guerre franco-allemande. Cette gymnastique sera combattue par celle de Suède et son propagateur, le docteur Philippe Tissié (1852–1935), par des personnalités scientifiques comme G. Demény (1850–1917) et F. Lagrange (1846–1909), de même que par les jeux et sports venus d'Angleterre. Mais Joinville, institution bien établie, surmonte toutes ces crises et crée sa «méthode française» et éclectique, dans laquelle plusieurs tendances sont combinées, en particulier la gymnastique naturelle de G. Hébert (1875–1957), qu'il faut distinguer du «natürliches Turnen» créé en Autriche. En parallèle avec ce courant «militaire», son école à

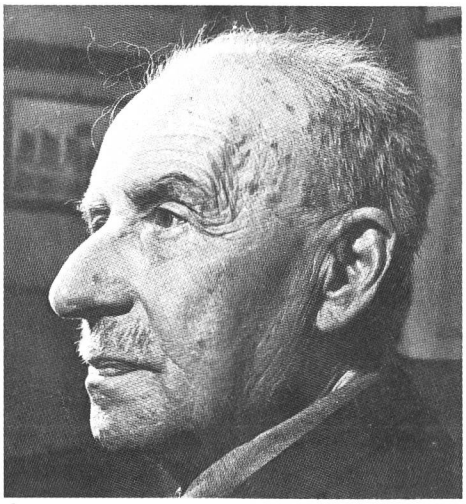

Georges Hébert.

Joinville et ses milliers d'anciens élèves répartis dans tout le pays, débute peu à peu la formation pédagogique des enseignants.
G. Demény, qui «transforme» la gymnastique suédoise par son système de «mouvements complets, continus et arrondis» dirige, à Paris, le «Cours municipal d'éducation physique», fondé en 1890, puis il ouvre le «Cours supérieur d'éducation physique» (1903) où des enseignants sont formés en sessions de quelques semaines. Le Décret du 12 janvier 1908 stipule (art. 1) «qu'à partir de la rentrée scolaire d'octobre 1909, nul ne peut être nommé professeur de gymnastique dans les lycées et collèges s'il n'est pourvu de certificat d'aptitude à l'enseignement de la gymnastique (degré supérieur)»; en sont dispensés (art. 2) ceux qui sont pourvus du certificat délivré à l'issue du Cours supérieur d'éducation physique, institué par l'arrêté du 30 mai 1903 (Néaumet, 1980, p. 79).
Après la première guerre mondiale, le Sous-secrétariat à l'éducation physique est incorporé au Ministère de l'Instruction publique. A la suite de celui de Bordeaux, créé par l'Université locale le 10 décembre 1927, 13 autres Instituts régionaux d'éducation physique (IREPS) sont fondés de 1928 à 1932. Ils sont placés dans les Facultés de médecine et forment des éducateurs physiques en une année (Néaumet, 1981, p. 20). Le cours institué en 1903 deviendra, en 1933, l'Ecole normale d'éducation physique, dotée d'un cours de deux années. C'est ainsi que se constitue, peu à peu, un corps de professeurs d'E.P., mais sans obtenir encore l'équivalence des autres disciplines scolaires. L. Lagrange, Secrétaire d'Etat à l'E.P., aux sports et aux loisirs, au Ministère de l'Instruction publique (Ministère de L. Blum), subventionne les équipements sportifs à 50 pour cent, crée, le 1er mars 1937, le Brevet sportif populaire, développe les auberges de jeunesse, les clubs de loisirs, etc. Mais cette évolution sera interrompue par la guerre.
En France, la gymnastique est donc entrée dans les écoles par l'armée et son établissement de Joinville; celui-ci, resté prépondérant jusque vers 1900, a adapté prudemment sa méthode aux systèmes de l'étranger. La gymnastique scolaire ne fut guère influencée par les sociétés de gymnastes, comme dans les pays de langue allemande.
De 1890 à 1940, la formation pédagogique des enseignants se fait d'abord en quelques semaines, puis en une année dans les 14 I.R.E.P.S., répartis sur l'ensemble du territoire, enfin en deux années à l'E.N.E.P.
L'éducation physique est restée une branche pratique avec relativement peu d'études scientifiques, de sorte qu'elle n'obtient pas l'équivalence avec les études universitaires.
Reste l'époque de Vichy (1940–1944), pendant laquelle une partie du pays est occupée. Le Régime conçoit une «doctrine nationale d'éducation générale et sportive» (Néaumet 1981, p. 23), dans laquelle il utilise le scoutisme et la méthode d'Hébert (sans en demander l'autorisation aux auteurs), le secourisme, les travaux manuels, etc. Après 40 années, il est peut-être permis d'en parler sans tenir compte de la terreur et des déportations. Cette époque a sorti la gymnastique des caves et des cours pour la placer en pleine nature, en contact avec les sports et les jeux d'équipe et au profit de toutes les classes sociales. Elle a augmenté fortement la dotation en heures d'éducation physique et amélioré le statut de ses enseignants. Elle a créé 15 Centres régionaux d'éducation physique et sportive/CREPS et les structures administratives du sport et de la jeunesse qui fonctionnent aujourd'hui.

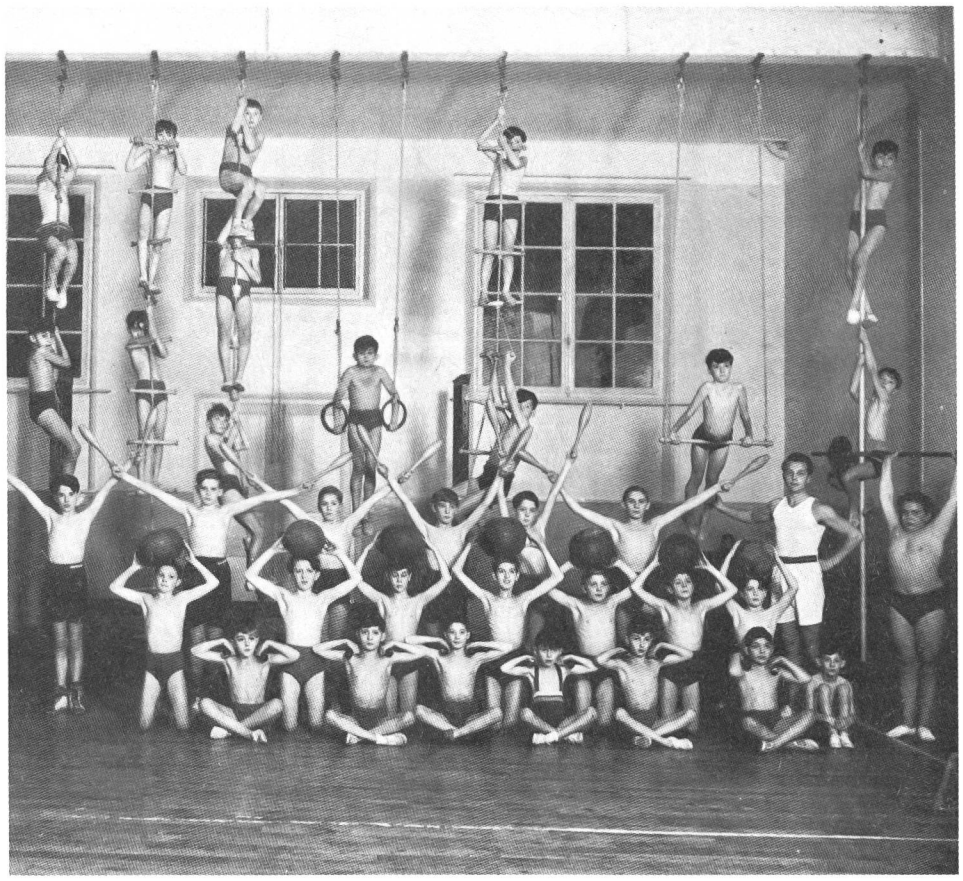
Cours d'éducation physique, foyer civil, Reims, 1935.

L'évolution contemporaine

Après la Libération (1945), l'éducation physique et sportive est réorganisée, non sans garder certains aspects du gouvernement de Vichy, dont le Centre national d'éducation générale de Joinville se transforme en deux établissements, l'Institut national des sports/INS, et l'Ecole normale supérieure d'EPS/ENSEPS-garçons, le Centre de Châtenay-Malabry devenant l'ENSEPS-filles. Ces deux écoles seront supprimées et réunies en une ENSEPS nouvelle (1973–1976), chargée de cycles d'études supérieures et de recherche; bientôt, celle-ci est englobée dans le nouvel Institut national d'éducation physique et sportive/INSEP (1976).
Au gré des cabinets, l'EPS est rattachée à divers Ministères qui cherchent à développer leurs propres écoles, parfois au détriment des études universitaires. La loi d'orientation de l'enseignement supérieur, du 12 novembre 1968, introduit la pluridisciplinarité et autorise la transformation des instituts régionaux en EPS, en Unités d'enseignement et de recherche/UER EPS. Celles-ci délivrent un *Diplôme d'études générales*/DEUG en Sciences et techniques des activités physiques et sportives/STAPS depuis 1975, une *licence* dès 1977 et une *maîtrise* (1982). Pour entrer au service de l'Etat, les candidats doivent passer, en outre, le CAP EPS/*Certificat au professorat en EPS* ou l'*agrégation* (celle-ci dès 1983). Toutes les APS scolaires et universitaires, leurs enseignants et leurs équipements dépendent aujourd'hui du Ministère de l'Education nationale, tandis que le Ministère du Temps libre gère les loisirs et la culture populaire, le Ministère délégué à la Jeunesse et aux sports les secteurs extrascolaires de son ressort, l'INSEP occupant une situation centrale dans la recherche et le soutien des sports (stages, etc.).
L'EPS et ses études sont ainsi rentrées dans le giron de l'éducation, et les autres APS se développent selon leurs propres besoins. Nul doute que chaque domaine y trouvera son avantage sans gêner les autres secteurs. ■ (A suivre, avec bibliographie)